

Commission du personnel de la



A tout le personnel de la Ville de Genève Journée de grève le mardi 4 décembre 2007

Les raisons de faire grève

L'Assemblée générale du personnel du 22 novembre dernier a décidé d'organiser une journée de grève motivée par la décision du Conseil administratif de reconduire, pour la troisième année consécutive, les économies sur les conditions de travail du personnel : blocage des annuités extraordinaires, absence de versement ou versement partiel de la participation à la prime d'assurance maladie. Ces économies s'élèvent à plus de 11 millions de francs au budget 2008. Il s'agit d'une non application du statut du personnel en vigueur, alors qu'une estimation faite en septembre améliore le résultat de près de 47,6 millions de francs. Plus récemment encore, le Département cantonal des finances a annoncé que le résultat sera encore meilleur que prévu. Le blocage des effectifs et la menace d'externalisation de services, en particulier des agentes et agents municipaux, renforcent la détermination du personnel. Malgré de nombreuses rencontres entre les organisations du personnel et le Conseil administratif, ce dernier a refusé systématiquement d'entrer en matière en vue de trouver un accord pour 2008. Nous avons pourtant régulièrement affirmé notre volonté de trouver une solution négociée. L'attitude du Conseil administratif donne ainsi un mauvais signal pour la suite des négociations sur la refonte du statut du personnel.

Programme de la journée de grève

4h00 : premier Rassemblement du personnel de la Voirie à la Plaine de Plainpalais (côté marché).

6h30-7h30 : le personnel commençant habituellement le travail dans cette tranche horaire est appelé à rejoindre le Rassemblement sur la Plaine de Plainpalais. Puis déplacement à la Place Neuve dès 9h40.

7h30-10h : le personnel organise la grève sur les lieux de travail. Information et distribution de tracts aux collègues, préparation de panneaux et banderoles, préparation de prises de parole. Selon l'horaire, le personnel rejoint le rassemblement à la Plaine de Plainpalais ou à la Place Neuve.

10h-10h30 : Rassemblement de tout le personnel à la place Neuve. Discours et départ de la manifestation.

10h30-12h : Grande manifestation en Ville jusqu'à la salle du Faubourg.

Dès 12h-13h (selon arrivée) : Assemblée générale du personnel, discours. Chaque service relate l'état de la mobilisation de son service et les raisons de faire grève.

Consignes particulières

Préavis de grève : Les organisations du personnel ont donné une consigne de grève pour la journée entière.

Droit de faire grève : tout-e employé-e a le droit de faire grève, quel que soit son statut, la durée de son engagement, le type de permis. Il s'agit d'un droit fondamental reconnu par la Constitution fédérale. La grève est un droit syndical.

Retenue de salaire : si le Conseil administratif devait faire procéder à une retenue de salaire pour les heures de travail non effectuées, les syndicats ont débloqué leur fonds de grève. En cas de retenue abusive ou erronée, un recours doit être fait. Les syndicats prépareront des lettres-types le moment venu.

Fonds de grève : les syndicats ont débloqués les fonds de grève. Le personnel non syndiqué est invité à se syndiquer pour les obtenir et aussi être solidaire et informé.

Sanction : toute sanction pour fait de grève est interdite. La participation à la grève ne peut être invoquée comme motif de sanction, ni figurer au dossier administratif de l'employé-e. Pressions, intimidations : au cas où des bruits alarmistes devaient circuler, vérifier auprès des représentants syndicaux, les secrétariats syndicaux, les représentant-e-s des commissions du personnel et les associations professionnelles. Tout excès de zèle ou dissuasion de faire grève doit être signalés.

Service minimum : là où les prestations ne peuvent être différées afin de garantir la sécurité et des prestations essentielles, un service minimum est organisé par la hiérarchie. Discutez entre vous en équipe de cette organisation des prestations essentielles, organisez vous pour qu'un maximum de collègues puisse participer à la grève et être présent-e-s aux différents événements prévus.

Personnel en congé, ne travaillant pas ce jour là: le mouvement vous concerne. Participez aux actions prévues et rejoignez les collègues.

Préparation : Organisez des séances de préparation par service, faites des panneaux et des banderoles pour relayer les préoccupations du personnel et faire connaître votre travail au public. Informez celui-ci des raisons de votre action. Un autocollant est prévu, de même qu'un tract à destination de la population.

Pour le respect des accords et du statut du personnel

Pour de véritables négociations avec les organisations du personnel

Pour la défense du service public et le refus de toute forme d'externalisation